DLP 14-11-77173134

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

Maine-à-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX

Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant P. JOURNET - N° 534 A.D.

BULLETIN N° 111 DE NOVEMBRE 1977 - TOUS DEPARTEMENTS .... P

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine en principe avec cette note, car pour des raisons techniques, la Station d'Avertissements Agricoles fait correspondre les abonnements à une campagne de traitements antiparasitaires (1er Décembre au 30 Novembre) et non pas à douze mois consécutifs.

Vous continuerez toutefois à recevoir les deux prochains bulletins.

Le montant des différents types d'abonnement vient d'être modifié. Il est de :

==

- Abonnement ordinaire permettant de recevoir les notes de la station en un seul exemplaire et la revue PHYTOMA .... 60 F
- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique sous une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA) .... 60 F + 40 F par exemplaire supplémentaire
- Abonnement collectif à plusieurs adresses (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique à des adresses différentes et un seul exemplaire de PHYTOMA) .... 60 F + 50 F par adresse supplémentaire

REGLEMENT DE L'ABONNEMENT

Pour éviter des retards ou d'éventuelles erreurs, il doit être effectué :

- de préférence par chèque bancaire, à l'ordre de Régisseur Recettes de la D.D.A. de M et L.
- soit par chèque postal, à l'ordre de Régisseur Recettes de la D.D.A. de M et L, C.C.P. NANTES N° 8604.02 D.

LES TROIS VOLETS DES CHEQUES POSTAUX, LES CHEQUES BANCAIRES DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT ADRESSES A :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES, CITE ADMINISTRATIVE, RUE DUPETIT-THOUARS, 49043 ANGERS CEDEX.

EVITER LES VIREMENTS POSTAUX

Les renseignements suivants devront en outre être fournis :

- Nom, prénom, adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés,
- Reproduction intégrale de l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile,
- Nombre d'exemplaires demandés.

==

.../...

La station d'avertissements agricoles demande instamment à ses abonnés de porter une attention toute particulière aux points précédents.

D'autre part, la station souhaiterait que le montant de l'abonnement soit versé dès maintenant et, de préférence, avant le 1er Janvier 1978.

Enfin, veuillez ne pas tenir compte de cette note :
- Si vous recevez gratuitement les notes de la Station,
- Si vous êtes abonné par une autre personne,
- Si vous avez payé votre abonnement après le 1er Juillet 1977.

IMPORTANT

Les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne, constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante, les traitements doivent être faits, conformément aux notes de la Station, pendant toute la campagne. C'est la raison pour laquelle, l'abonnement arrive à échéance à la fin de la campagne agricole.

Nous vous demandons donc à nouveau d'effectuer votre abonnement dès maintenant, dans votre intérêt, et pour faciliter notre travail.

ARBRES FRUITIERS

CHANCRE COMMUN DU POMMIER

Au cours des deux derniers printemps, ce champignon a occasionné, à nouveau, des dégâts, localement importants, dans les vergers de pommiers, et parfois de poiriers.

Or, c'est au moment de la chute des feuilles que les vergers sont les plus sensibles aux contaminations par le chancre. En effet, le champignon pénètre dans le bois au cours des pluies, par les cicatrices pétiolaires, et se développe ensuite sous l'écorce. Ses manifestations, bien connues des arboriculteurs, ne deviennent visibles que plusieurs mois après. Il entraine d'abord la destruction des yeux, parfois dans des proportions importantes, puis, plus tard, des jeunes rameaux. Les conséquences sur la récolte peuvent donc être sérieuses.

La plupart des variétés de pommiers actuellement cultivées sont sensibles à cette affection, en particulier Granny Smith. Les attaques sur poiriers sont plus rares, elles peuvent être très graves, dans les expositions humides.

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à cette maladie. Les arboriculteurs doivent donc s'en méfier.

Pour s'en protéger, il y a lieu d'effectuer un traitement cuprique lorsque environ la moitié des feuilles seront tombées. Dans les vergers sensibles au chancre, ce traitement devra être renouvelé s'il est éliminé par les pluies. Dans les vergers fortement attaqués au printemps dernier, il est, de surcroit, conseillé d'exécuter une application lorsque la totalité des feuilles seront tombées, quelles que soient les conditions climatiques.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des
" PAYS DE LA LOIRE " :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 10 NOVEMBRE 1977